

COMMUNIQUE DE PRESSE

10.12.2025

Réseau santé de la Sarine : une seconde vie pour le site de Sofraver

Réuni.es en assemblée ce mercredi 10 décembre 2025, les délégué.es du Réseau santé de la Sarine (RSS) ont adopté le budget 2026 et pris acte du plan financier 2026-2030. Sur le plan des investissements, les délégué.es ont voté un crédit de CHF 9'990'000.- pour l'achat du site Sofraver à Rosé, qui accueillera plusieurs secteurs clés du RSS.

A l'occasion de la dernière Assemblée du budget de la législature 2021-2025, les délégué.es du RSS ont accepté le budget 2026 à l'unanimité. Le budget du compte de résultats prévoit un total de charges de CHF 67'109'770. Le montant des participations communales 2026 a été budgété à CHF 34'015'670.-, soit une augmentation de CHF 394'170.- (+1.15%) par rapport au budget 2025 (CHF 33'621'500.-). Les délégué.es ont également avalisé le budget des investissements du RSS, présentant des nouveaux investissements bruts d'un montant total de CHF 10'587'000.-.

Parmi les investissements figurait le crédit d'engagement pour l'achat du site Sofraver à Rosé (commune d'Avry-sur-Matran) pour un montant de CHF 9'990'000.-, préavisé favorablement par la Commission financière. Dans le cadre de son préavis, cette dernière a estimé que « l'acquisition du site permettra non seulement de regrouper différents services (casernes, antennes SASDS, atelier mécanique), mais aussi d'éviter la construction d'un nouveau bâtiment ». La Commission financière a également souligné que « la stratégie mise en place est judicieuse et devrait permettre, grâce aux synergies, de réduire certains coûts ».

L'acquisition du site Sofraver s'inscrit parfaitement dans la mission du RSS, qui est de permettre aux communes de répondre, de manière équitable, aux besoins actuels et futurs de la population de la Sarine, en termes de maintien à domicile, d'EMS et de secours. En devenant propriétaire du site, le RSS peut se projeter sur l'avenir avec sérénité en s'offrant la possibilité de maximiser les deniers publics. A ce sujet, les travaux liés à l'adaptation et à l'aménagement des locaux feront l'objet d'une demande de crédit spécifique lors de la prochaine Assemblée.

Durant l'Assemblée, les délégué.es ont également pris connaissance du plan de couverture des besoins actualisé du district de la Sarine. En vertu de la loi sur les prestations médico-sociales, les associations de communes doivent établir un plan de couverture des besoins, sur la base de la planification cantonale. Elaboré par la Commission des établissements médico-sociaux sur la base de la planification cantonale des soins de longue durée 2026-2030, le plan de couverture constitue un instrument de pilotage essentiel pour permettre au RSS d'offrir les prestations médico-sociales adaptées aux besoins de la population.

De manière générale, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans tend à augmenter de manière exponentielle. Sachant que l'accent est désormais mis sur le maintien à domicile, le nombre de lits en établissements médico-sociaux ne suivra évidemment pas la même courbe que l'évolution du nombre de personnes de plus de 80 ans. En revanche, il s'agira d'augmenter la part d'investissements dévolue à l'aide et aux soins à domicile, ce qui devrait permettre de juguler quelque peu les importants frais financiers induits par la prise en charge stationnaire en EMS. Selon le plan de couverture des besoins, les investissements prévus pour les EMS du district durant la période 2026-2030 seront de l'ordre de CHF 147'000'000.-.

Contacts

- Lise-Marie Graden, Présidente du Réseau santé de la Sarine, au 079 691 82 03
- Jacques Pollet, Directeur général du Réseau santé de la Sarine, au 026 426 90 10